

DELIBERATION DD2022_115

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	49
Votants	63
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 23 septembre 2022

LE 29 septembre 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

MANDAT SPÉCIAL À MADAME CHABREYROU POUR LES RENCONTRES ADCF 2022 À BORDEAUX

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. GEORGIADDES, Mme GONTHIER, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme TOULAT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, M. COLBAC, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOTTIER, M. PROTANO, M. REYNET, Mme ROUX, M. RATIER, Mme LUMELLO, M. SERRE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. NARDOU, M. MARC, Mme LANDON, M. PALEM, Mme MOULHARAT

POUVOIR(S) :

M. CIPIERRE donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme LABAILS donne pouvoir à M. LAVITOLA
M. TALLET donne pouvoir à M. MARTY
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. PERPEROT donne pouvoir à M. MARSAC
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADDES
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. FOUCHIER
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. DUCENE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. BIDAUD
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme FAVARD
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme COURAULT
M. PERIER donne pouvoir à Mme DOAT

MANDAT SPÉCIAL À MADAME CHABREYROU POUR LES RENCONTRES ADFC 2022 À BORDEAUX

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'en matière de frais de représentation et de déplacements, à l'exception des frais engagés au titre de la formation des élus, la réglementation ne prévoit aucune forme ni aucun dispositif de remboursement, hors l'attribution d'un mandat spécial accordé par délibération du Conseil Communautaire.

Considérant que l'Assemblée des communautés de France (ADCF) est une association de collectivités locales française créée en 1989 à laquelle adhère le Grand Périgueux.

Que l'ADCF organise chaque année sa convention nationale qui permet un réseau d'échanges et de partage de méthodes et d'expériences par le biais d'ateliers, conférences et débats. Il regroupe essentiellement les EPCI .

Qu'il y a lieu de prévoir le déplacement d'élus pour participer à cette convention qui aura lieu les 5, 6 et 7 octobre 2022 à Bordeaux.

Qu'il est proposé que l'agglomération y participe et qu'il soit donné mandat spécial à Madame Véronique CHABREYROU , Vice-Président pour représenter le Grand Périgueux.

Considérant que les frais de déplacement seront pris en charge, les frais de restauration le cas échéant à hauteur de 17,50€ et les frais d'hébergement dans la limite de 90,00€ la nuitée.

Qu'il est donc proposé de donner mandat spécial à Madame Véronique CHABREYROU, Vice-Présidente, pour participer à la 32^e Convention ADCF à Bordeaux les 5, 6 et 7 octobre 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de donner mandat spécial à Mme CHABREYROU Véronique, Vice-Présidente pour participer à la 32^e Convention ADCF à Bordeaux les 5, 6 et 7 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 14/10/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 14/10/2022	Périgueux, le 14/10/2022
	Le Président, Jacques AUZOU